

LA CHRONIQUE DE GISLEBERT DE MONS

ET

L'ETAT NORMAND DE SICILE

Le but de cette brève communication est de montrer qu'on trouve dans certaines sources originales des principautés belges des échos intéressants l'histoire du royaume normand de Sicile au XII^e siècle et qu'il y a eu des relations entre les souverains de ces principautés et ceux de la Sicile à la même époque.

Le document essentiel en cette matière est le *Chronicon Hannoniense* de Gislebert de Mons(1). Ce personnage, né vers 1150 et décédé en 1224, était chancelier du comte Baudouin V de Hainaut (1171-1195)(2). En 1196 il rédigea une chronique qui retrace l'histoire du Hainaut de 1070 à 1195, mais dans laquelle l'accent est mis tout particulièrement sur la période 1168-1195, c'est-à-dire sur celle où il est contemporain des faits rapportés. Bien informé grâce aux fonctions qu'il remplissait à la cour du prince hennuyer, il relate les événements avec exactitude et précision, mais les présente généralement sous un jour favorable à Baudouin V. Ce dernier le chargea de différentes missions diplomatiques auprès de plusieurs princes et notamment auprès des empereurs Frédéric I Barberousse et Henri VI; Gislebert se rendit à cette fin en Allemagne et en Italie. Il s'agit donc d'une personnalité qui connaît bien la politique internationale de son temps. Aussi les renseignements qu'il nous fournit sur l'Italie méridionale et le royaume normand de Sicile sont-ils précieux. Qu'on nous permette de le montrer ici.

Parmi les procédés rédactionnels de Gislebert il en est un qui frappe tous ceux qui sont plus ou moins familiarisés avec cet auteur: il a l'habitude — on serait même tenté de dire: la manie — de fournir de longs renseignements généalogiques sur le compte des

(1) Ed. L. Vanderkindere, Bruxelles 1904 (Publ. de la Commiss. roy. d'hist. de Belgique).

(2) On trouvera une bonne notice biographique sur Gislebert de Mons dans la Préface de l'éd. Vanderkindere.

personnages dont il décrit les actions (3). C'est ainsi qu'il se plaît, entre autre, à donner toute la descendance de Godefroid comte de Namur (+ 1139) (4). Nous n'en retiendrons ici que les éléments suivants: de sa seconde épouse Ermesinde de Luxembourg, le comte Godefroid eut deux fils et trois filles. Une de celles-ci, Alix de Namur (+ 1168) épousa Baudouin IV comte de Hainaut (+ 1171); une autre, Béatrice, se maria avec Gonthier comte de Rethel (+ 1158). De cette dernière union naquirent quatre fils dont l'un, Albert, devint archidiacre de Saint Lambert de Liège et sera candidat au trône épiscopal liégeois en 1191, et deux filles dont l'une, appelée Béatrice comme sa mère, épousa Roger II roi de Sicile (5). Par ce mariage ce souverain devenait le parent des comtes de Hainaut.

En rappelant ces faits, Gislebert, qui écrit en 1196, intercale dans son récit un bref résumé de l'histoire de la dynastie des princes de Sicile: « Hic autem Rogerus de prima uxore (6) filium habebat Willelmum, qui eo in regno Sicilie et ducatu Apulie et principatu Capue successit (7). Rogerus autem de secunda uxore (8) habuit filiam Constantiam, quam Willelmus rex, ipsius Constantie frater cum immensa auri copia et sub spe regni sui ad ipsam Constantiam perveniendi, Henrico Romanorum imperatori, Frederici imperatoris filio, tradidit uxorem. Unde ipse Henricus, cum Willelmus absque proprii corporis herede decessisset, ex parte Constantie imperatricis, sue uxoris, regnum Sicilie et ducatum Apulie et principatum Capue in labore nimio et suorum morte potenter adeptus fuit » (9).

C'est là un exposé précis des faits, à une erreur près: le *Willelmus rex* qui donna Constance en mariage au futur Henri VI —

(3) Nous avons déjà souligné et expliqué la chose dans notre article, *Note sur Gislebert de Mons, rédacteur de chartes*, in « Mitteil. des Instit. für Oesterreich. Geschichtsforschung », t. 62, 1954, p. 246 sgg.

(4) *Chronique*, éd. Vanderkindere, pp. 63-66.

(5) Les *Annales* de Remoaldus de Salerno placent ce mariage en 1150. *M.G.H., S.S.*, t. XIX, p. 425. D'autres sources en 1151. Cfr. *Chronique de Gislebert de Mons*, éd. Vanderkindere, p. 65, n. 3.

(6) Albérie, soeur de l'anti-pape Anaclet.

(7) Il s'agit de Guillaume I dit le Mauvais, roi de Sicile de 1154 à 1166.

(8) En réalité la mère de Constance fut non pas la deuxième, mais la troisième épouse de Roger II. Celui-ci épousa, après le décès d'Albérie, Sibylle de Bourgogne, qui mourut en 1150 ou 1151; ensuite, après la mort de cette dernière, Roger II épousa Béatrice de Rethel.

(9) *Chronique*, éd. Vanderkindere, pp. 65-66.

mariage célébré à Milan el 27 janvier 1186 (10) — n'est pas le frère de Constance mais son neveu Guillaume II, roi de Sicile de 1166 à 1189. Gislebert, confondant Guillaume I et Guillaume II a, en somme, sauté une génération. En outre il convient d'observer qu'il ne souffle mot du règne de Tancrède (1189-1194), tout au moins à cet endroit de sa chronique. Plus loin cependant, à propos d'évènements qui se placent en 1189-1190 il va lui consacrer le bref paragraphe suivant: « Tunc temporis Willelmus rex Sicilie gloriosissimus, dux Apulie, princeps Capua, nepos (11) Constantie regine decesserat (12), cui jure hereditario ipsa Constantia regina Romanorum succedere debebat; sed quidam eius consanguineus, Tancredus nomine, cui pater fuit adulterinus, ipsum regnum et Apuliam occupaverat, et dato inde multo auro se in regem coronari fecerat » (13).

En s'exprimant de la sorte Gislebert prend, comme on le voit, nettement parti pour Constance, contre Tancrède qu'il considère comme un usurpateur. Il épouse donc le point de vue défendu par la plupart des sources allemandes et celles qui ne furent pas écrites en Italie méridionale. Celles-ci dépeignent en général Tancrède qui, comme on sait, soutint de 1189 à 1194 une lutte terrible contre Henri VI et Constance, sous les traits les plus noirs. Otton de S. Blaise voit en lui un tyran qui veut introduire la tyrannie dans la Sicile, cette Sicile « que nutrix tyrannorum ab antiquo fuit » (14). Il semble cependant que Tancrède eut pour lui l'élément indigène et qu'il jouit de l'appui de l'Eglise (15).

Il ne paraît pas que Gislebert ait disposé de quelque source écrite

(10) TH. TOECHE, *Kaiser Heinrich VI*, Leipzig 1867, p. 55. Il faut toujours avoir recours à l'ouvrage vieilli de Toeche, les *Regesten der Kaiserin Constanze* de R. RIES, « Quellen und Forschung. aus ital. Archive u. Bibl. », t. XVIII, 1926, pp. 30-100, ne faisant usage des sources diplomatiques qu'à partir de 1195.

(11) Ici Gislebert ne commet plus l'erreur signalée plus haut.

(12) Guillaume II dit le Bon, roi de Sicile de 1166 à 1189 mourut le 18 novembre 1189.

(13) *Chronique*, éd. Vanderkindere, p. 246.

(14) *M.G.H., SS.*, t. XX, p. 323: « Mortuo Willelmo rege quidam consanguineus ejus de genere Rogerii, Tancredus nomine, tyrannidem in Sicilia, que nutrix tyrannorum ab antiquo fuit, sub regio nomine arripiens, eum consensu omnium ipsius terre baronum civitatumque imperatori violenter restitit ».

(15) Les *Annales Casinenses*, (*M.G.H., S.S.*, t. XIX, p. 314) rappellent que Tancrède devint roi avec l'appui « magnatibus curiae et favore ecclesiae Romanae ». Cfr. FR. DE STEFANO, *Storia della Sicilia*, Bari 1948, p. 13, souligne que la noblesse de Sicile se rallia à Tancrède contre Henri VI.

pour la rédaction du passage relatif à Tancrède. S'il émet sur le compte de ce dernier des échos défavorables en rappelant son origine illégitime (*adulterinus*), il ne fait sans doute que rapporter des bruits qui avaient cours dans l'entourage de Henri VI. Il y a lieu de signaler, en effet, qu'en septembre 1190 Gislebert fut chargé par son maître d'une mission diplomatique auprès de l'empereur; il assista le 24 septembre, à la diète de Schwäbisch-Hall. C'est là que Henri VI, informé du décès de son père, avait réuni l'armée avec laquelle il s'apprêtait à partir en Italie pour y ceindre la couronne impériale, pour occuper le royaume de Sicile qui lui revenait du chef de sa femme Constance et pour en chasser l'usurpateur qu'était, à ses yeux, Tancrède.

Les renseignements que possède Gislebert sur les événements dont le royaume de Sicile était le théâtre, procèdent donc directement des rapports oraux favorables à la cause de Henri VI que le chroniqueur hennuyer a eu l'occasion d'entendre à la cour impériale quelques semaines avant que ne débute la *Romfahrt* (16).

D'autre part, sur la campagne de l'empereur dans le royaume normand en 1191 et sur les défaites qu'il y subit, Gislebert n'est pas moins bien informé. Il rapporte le siège de Naples qui eut lieu de mai à août 1191 (17), il raconte la capture de Constance à Salerne par Tancrède « *injuste regi Sicilie* » et sa détention à Palerme où, dit-il, « les habitants lui rendaient hommage comme à leur reine légitime, de sorte que Tancrède n'était, en fait, aucunément maître de sa prisonnière » (18).

Une fois de plus il y a lieu d'observer que Gislebert ne dépend ici d'aucune autre source narrative: ses renseignements sont puisés directement auprès des acteurs et des témoins des événements. En effet, aux mois d'août et septembre 1191 il s'était rendu, chargé d'une nouvelle mission par le comte de Hainaut, en Italie. Il se porta à la rencontre de Henri VI qui, après avoir levé le siège de Naples, se retirait par Capoue et Cassino vers le Nord. Gislebert rencontra les débris de l'armée impériale à Rieti et y obtint de l'empereur un privilège important en faveur de son maître (19).

(16) *Chronique*, éd. Vanderkindere, p. 249 et pp. 250-254.

(17) *Ibidem*, p. 260.

(18) *Ibidem*, p. 261: « (Demina Constantia)... quam Tancredus cum eam in Pannormo, que vulgariter Palerma dicitur, posuisset, cives eam admodum honorabant, tamquam dominam suam hereditariam, ita quod Tancredus de illa satis compos non erat ».

(19) *Ibidem*, p. 261.

Ainsi donc, après avoir vu l'empereur à Schwäbisch-Hall en septembre 1190 lors de son départ pour l'Italie, il le retrouvait exactement un an plus tard à Rieti, au moment où, malade, accablé par ses défaites, Henri VI battait en retraite vers le Nord. Ces considérations sont de nature à conférer aux rapports de Gislebert sur les événements qui s'étaient déroulés dans le royaume normand, une valeur considérable; il est entendu cependant qu'il présente les faits sous un jour favorable à la cause impériale, puisque c'est à la cour de l'empereur qu'il les a recueillis et que, d'autre part, il avait, ainsi que son maître Baudouin V, les meilleures raisons du monde pour ménager et flatter Henri VI. Son témoignage est un témoignage direct, fondé sur ce qu'il a vu et entendu au camp impérial; il donne des informations qu'on ne retrouve pas ailleurs et il est indépendant des autres sources de l'époque.

Par la suite Gislebert est encore revenu, en un autre endroit de sa Chronique, sur les événements qui suivirent la campagne impériale de 1191 en Italie méridionale. Il signale notamment que l'impératrice Constance qui avait été livrée par les habitants de Salerne à « l'usurpateur » Tancrède, fut délivrée par les citoyens de Palerme et rendue, en dépit de l'opposition de Tancrède (*licet invito Tancredo*) à son époux Henri VI. La même année, ajoute-t-il, Constance donna le jour à un fils et Henri VI s'assura la possession du royaume de Sicile et du duché d'Apulie, après la mort de Tancrède (20).

Ces propos, dans lesquels le chroniqueur ne cache pas son hostilité à l'égard de Tancrède, ne sont pas tout à fait exacts. Constance fut libérée en juin 1192 non pas *invito Tancredo* mais par Tancrède lui-même et, d'autre part, le fils de Constance et de Henri VI, le futur Frédéric II, ne naquit pas l'année même de la libération de sa mère, mais en décembre 1194. Les informations chronologiques de Gislebert sont, en fait, un peu brouillées sans doute parce qu'il ne les a pas puisées directement, comme ce fut le cas en 1190 et en 1191, auprès des acteurs et des témoins.

Je voudrais encore signaler que, dans plusieurs autres passages

(20) Ibidem, p. 304: « Constantia imperatrix Romanorum, quam Salernenses cives male tradiderant Tancredo regi, qui sibi Siciliam injuste usurpaverat, a civibus Panormiensibus, licet invito Tancredo, domino suo Henrico Romanorum imperatori reddita est, que eodem anno mense Decembri filium peperit. Eodemque anno ipse dominus imperator Romanorum Henricus, defuncto Tancredo, regnum Sicilie et ducatum Apulie jure adeptus est ».

du *Chronicon Hanoniense*, on retrouve l'écho des relations politiques, indirectes d'ailleurs, qui existèrent entre les souverains de l'Italie du Sud et le comte Baudouin V de Hainaut. Il a été dit plus haut que Gislebert fait allusion au mariage conclu, en 1150 ou 1151, entre Béatrice de Rethel et le roi Roger II. A cause de cette union, Baudouin V se trouvait être le *consanguineus* — l'expression est de Gislebert lui-même et elle a sous sa plume le sens technique et juridique de cousin sous-germain — de Constance, fille de Béatrice et de Roger II. Le comte de Hainaut n'a pas manqué de mettre à profit ces liens de parenté afin d'obtenir une série d'avantages politiques. En mai 1188 Henri (VI), encore roi des Romains, lui avait formellement promis la succession du comté de Namur sitôt après le décès de celui qui détenait cette principauté. A cette occasion Gislebert signale que Constance intervint avec beaucoup de fermeté en faveur du comte de Hainaut auprès de son époux et de son beau-père (21). De septembre à novembre 1188 Gislebert séjourna en Allemagne: il y rencontra, à Francfort, Henri VI « cum uxore sua Constančia » (22). Il était à nouveau chargé de négocier à propos de l'épineuse question de la succession namuroise (23). Le comté de Namur était réclamé à la fois par le comte de Hainaut et le comte de Champagne. Ce dernier offrait à Frédéric Barberousse la somme de 5.000 marcs, à son fils Henri un même montant, à Constance 1.000 marcs, aux courtisans et conseillers des souverains germaniques 1.700 marcs s'ils voulaient consentir à lui donner l'investiture de Namur. Le comte de Hainaut ne pouvait se permettre une pareille prodigalité: il offrit 1.550 marcs mais promit, en outre, de donner tous les alleux du Namurois à l'Empire quitte à les reprendre ensuite en fief. Ce furent les propositions de Baudouin de Hainaut qui, finalement, furent agréées et si le savoir-faire diplomatique de Gislebert fut sans doute pour beaucoup dans ce succès, il ne souffre pas de doute que l'appui accordé par Constance au comte de Hainaut pesa d'un poids considérable dans la décision finale. Baudouin V sut, en l'occurrence, faire parler habilement la voix du sang.

(21) Ibidem, p. 208: « Domina Constantia regina, regis Henrici nova nupta, comitis Hanoniensis consanguinea, pro ipso apud dominum imperatorem et ejus filium Henricum regem, precibus, quibus poterat, intercedere studebat ».

(22) Ibidem, p. 227.

(23) Voir à ce sujet F. ROUSSEAU, *Henri l'Aveugle comte de Namur et de Luxembourg*, Liège-Paris 1921, pp. 96-98 (Bibl. de la Fac. de Philosophie et Lettres de l'Univ. de Liège, fasc. XXVII).

Il en fut de même lorsqu'au mois d'août 1191 s'ouvrit la succession à la principauté ecclésiastique de Liège. Deux candidats briguaient les voix des chanoines du chapitre et l'investiture impériale: l'archidiacre Albert de Louvain, frère du duc de Brabant, et l'archidiacre Albert de Rethel qui était l'oncle de Constance. Ce dernier était appuyé par Baudouin V de Hainaut et Gislebert ne manque pas d'écrire que Henri VI et Constance étaient intervenus auprès du comte de Hainaut en le priant de mettre tout en oeuvre afin d'assurer son élection: *illum quocumque modo faceret eligi*. La chance ne sourit pas au comte Baudouin et à son candidat; celui-ci était d'ailleurs, aux dires de Gislebert, un homme pusillanime. Malgré les appuis dont elle jouissait, sa candidature fut écartée (24).

Les exemples cités prouvent donc sans contestation possible, que Constance n'a pas cessé de porter intérêt au jeu politique dans les principautés belges et cela en raison des liens de parenté qu'elle avait avec plusieurs dynastes des dites principautés. Sa mère Béatrice de Rethel était originaire d'une principauté limitrophe du Hainaut et petite fille d'un comte de Namur. Elle épousa Roger II en 1150 ou 1151 et Constance, enfant posthume, naquit quelques semaines après le décès de son père (25). On conçoit que, dans ces circonstances, c'est l'influence maternelle qui a du être, longtemps, prépondérante. Par la suite, lorsque Constance eut épousé Henri VI elle intervint dans les principautés belges au côté de son époux et dans l'intérêt de l'Empire.

Ceci montre, une fois de plus, combien sont puissants, au XIIe siècle, les liens de famille et de parenté. Dans une série de travaux récents publiés par M. Tellenbach et notamment dans un discours rectoral que cet éminent historien a prononcé en 1957 à l'Université de Fribourg en Brisgau (26), on souligne l'importance des recherches biographiques et on montre qu'il convient de mettre mieux en relief les liens de parenté qui unissent les hommes les uns aux autres. En écrivant — je le cite — que certaines personnalités peuvent avoir

(24) Ibidem, pp. 257-258: « Comes autem Hanoniensis... pro consobrino suo Alberto de Retest, viro maturiore sed pusillanimi, laborabat, qui avunculus erat Constantie imperatricis; pro quo etiam Alberto imperator et imperatrix comitem Hanoniensem sepius rogaverant et monuerant, ut si quandoque episcopatus Leodiensis vacaret, illum quocumque modo faceret eligi ».

(25) Roger II mourut le 28 février 1154. *Annales Casinenses*, M.G.H., S.S., t. XIX, p. 311.

(26) *Zur Bedeutung der Personenforschung für die Erkenntnis des früheren Mittelalters*.

pour l'histoire une signification plus considérable si on parvient à indiquer leur place dans une table généalogique, M. Tellenbach énonce un principe qui est fécond et dont on a parfois trop négligé la portée.

Nous avons, quant à nous, essayé de le montrer dans cette modeste note: si Gislebert de Mons s'est intéressé à l'histoire du royaume normand de Sicile au point de fournir à son propos des renseignements non dépourvus de valeur, c'est à cause des liens de parenté qui unissaient la famille des comtes de Hainaut à la dynastie sicilienne.

FERNAND VERCAUTEREN